

Ville de LAON
Direction Générale des Services
02000 LAON
DGS – JMC.ED.YB.sem
2020 – N° 1468

ARRETE du 26 MAI 2020
PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS
à Monsieur Yves BUFFET
4^{ème} Adjoint

LE MAIRE DE LA VILLE DE LAON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122.18,

CONSIDERANT QUE la bonne administration des affaires communales et l'exercice de la charge du maire nécessitent l'assistance d'adjoints ou de conseillers municipaux,

CONSIDERANT QUE Monsieur Yves BUFFET a été élu en qualité d'adjoint par le conseil municipal réuni le 25 mai 2020.

ARRETE

ARTICLE 1 Une délégation est donnée à Monsieur Yves BUFFET, 4^{ème} adjoint, dans le domaine de l'urbanisme, des travaux et du patrimoine,

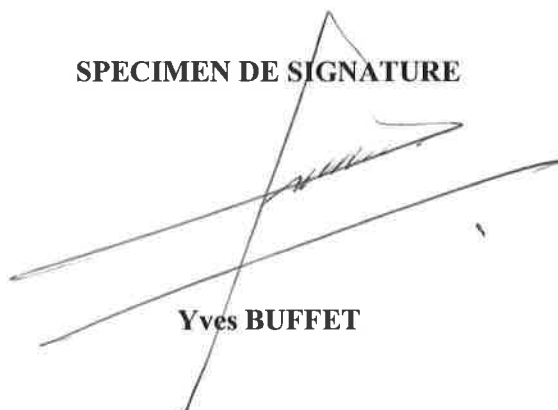
ARTICLE 2 Les fonctions déléguées à Monsieur Yves BUFFET concernent le développement et la programmation des interventions de la Ville en matière d'urbanisme en cohérence avec le schéma directeur, le plan local d'urbanisme, la délivrance des diverses autorisations d'urbanisme et d'occupation des sols, la programmation et le suivi des travaux neufs et d'entretien de la voirie, la mise en œuvre des grands projets de la Ville et la politique de l'aménagement urbain. Ses fonctions déléguées concernent également les activités liées au patrimoine.

Monsieur Yves BUFFET pourra également assister, en cas d'empêchement de Monsieur Frédéric JOLY, 6^{ème} adjoint chargé de la prévention des risques et de la sécurité, aux commissions de sécurité.

ARTICLE 3 Pour l'exercice des fonctions déléguées, Monsieur Yves BUFFET bénéficie d'une délégation de signature relative aux actes et documents (correspondances, notes, rapports, convocations, procès-verbaux, arrêtés, contrats, conventions...) en rapport avec la nature et le contenu de sa délégation,

ARTICLE 4 La présente délégation prend effet à compter du 26 mai 2020 et subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée.

SPECIMEN DE SIGNATURE


Yves BUFFET

*

LE MAIRE,


Eric DELHAYE